

DÉLIBÉRATION N° 12

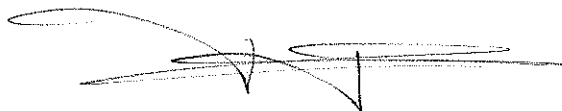
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 9 AVRIL 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur de la somme de 343,52 euros correspondant à trois dossiers d'impayés relatifs à la régularisation des charges de l'année 2006 (cf. tableau ci-joint).

Fait à Montreuil, le 9 avril 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL

UNITES REGIONALES	PERSONNES CONCERNEES	MONTANT DU TITRE DE RECETTE en euros	OBSERVATIONS	DATE DE LA CRM
METZ		274,58	Régularisation des charges 2006. Débiteur tiers parti le 30/04/06. Relances infructueuses. Adresse inconnue	10/12/09
METZ		64,76	Régularisation des charges 2006. Débiteur tiers parti le 31/01/06. Relances infructueuses. Adresse inconnue	10/12/09
METZ		4,18	Régularisation des charges 2006. Débiteur tiers parti le 15/01/06. Relances infructueuses. Adresse inconnue	10/12/09
MONTANT TOTAL		343,52		